

**PYRENEES-ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération N° 2024/049**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 22

**Membres absents** : 5

**Dont membres représentés** : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mai à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Catherine MIFFRE, Françoise CAMPREDON, Joël PACULL, Pascale PUY, Laurent FOURMOND, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Corinne MCKENZIE, Laurence BARBERA, Yannick COSTA, Pascal-Henri BASSET, Carine DEVOYON, Karine CAROLA, Jean-Pascal GARDELLE, Xavier ROCA, Léocadie MENDEZ, Christian FALZON.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Yves ESCAPE (Pouvoir à Guy PALOFFIS)

**Absents excusés** : Marc BILLES, Nicolas OLIVE, Chrystelle CARLOS, Evelyne SARRAZIN

**Secrétaire de séance** : Laurence BARBERA.

**Date de la convocation** : 07/05/2024

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**RAPPORTEUR : Jean-Paul BILLES**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal afin d'intégrer les éléments suivants :

- 2 postes d'agent de maîtrise sur un temps de travail de 35/35<sup>ème</sup> existants seront pourvus à compter du 01/06/2024 suite à la promotion interne de M. BILLES David et Mme MORA Ana.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur les changements proposés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

**Emploi Fonctionnel Temps Complet 35/35ème**

Directeur Général des Services 1 (Pourvu : 1)

**Personnel Permanent à Temps Complet 35/35ème**

Attaché Principal 1 (Pourvu : 1)

Attaché 2 (Pourvu : 0)

Secrétaire de Mairie	1 (Pourvu : 0)
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe (par avancement de grade)	1 (Pourvu : 1)
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe (par avancement de grade)	2 (Pourvu : 1)
Rédacteur	2 (Pourvu : 0)
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (par avancement de grade)	3 (Pourvu : 3)
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4 (Pourvu : 2)
Adjoint Administratif	3 (Pourvu : 2)
Adjoint d'Animation Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 (Pourvu : 0)
Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2 (Pourvu : 1)
Adjoint d'Animation	2 (Pourvu : 1)
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1 (Pourvu : 1)
Adjoint du patrimoine	1 (Pourvu : 0)
Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal 2 <sup>ème</sup> C (par avancement de grade)	1 (Pourvu : 1)
Agent Spécialisé Principal de 1 <sup>ère</sup> classe des Ecoles Maternelles	2 (Pourvu : 0)
Agent Spécialisé Principal de 2 <sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles	1 (Pourvu : 0)
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	2 (Pourvu : 0)
Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	2 (Pourvu : 2)
Brigadier de Police Municipale	1 (Pourvu : 0)
Gardien de Police Municipale	1 (Pourvu : 0)
Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 (Pourvu : 0)
Technicien	1 (Pourvu : 0)
Agent de Maîtrise Principal (par avancement de grade)	5 (Pourvu : 5)
<b>Agent de Maîtrise</b>	<b>2 (Pourvu : 2)</b>
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4 (Pourvu : 3)
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	8 (Pourvu : 3)
Adjoint Technique	5 (Pourvu : 4)
<b><u>Personnel Permanent à Temps Non Complet</u></b>	
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 32/35 <sup>ème</sup>	1 (Pourvu : 1)
Adjoint du patrimoine à 28/35 <sup>ème</sup>	1 (Pourvu : 1)
Adjoint de Maîtrise 30/35 <sup>ème</sup> (promotion interne)	1 (Pourvu : 1)
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe 30/35 <sup>ème</sup> (par avancement de grade)	1 (Pourvu : 1)
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 30/35 <sup>ème</sup>	2 (Pourvu : 0)
Adjoint Technique à 20/35 <sup>ème</sup>	2 (Pourvu : 0)
<b><u>Personnel Contractuel à Temps Complet 35/35<sup>ème</sup></u></b>	
Rédacteur	2 (Pourvu : 0)
Adjoint technique	3 (Pourvu : 3)
Adjoint d'animation	1 (Pourvu : 0)

### **Personnel Contractuel à Temps Non Complet**

Adjoint technique à 6/35 <sup>ème</sup>	1 (Pourvu : 1)
Adjoint technique à 8/35 <sup>ème</sup>	1 (Pourvu : 1)
Adjoint technique à 17,5/35 <sup>ème</sup>	1 (Pourvu : 1)
Adjoint technique à 18/35 <sup>ème</sup>	1 (Pourvu : 1)
Adjoint technique à 20/35 <sup>ème</sup>	8 (Pourvu : 5)
Adjoint technique à 25/35 <sup>ème</sup>	2 (Pourvu : 0)
Adjoint technique à 26/35 <sup>ème</sup>	1 (Pourvu : 0)
Adjoint technique à 30/35 <sup>ème</sup>	2 (Pourvu : 0)
Adjoint d'Animation à 25/35 <sup>ème</sup>	4 (Pourvu : 4)
Adjoint d'Animation à 20/35 <sup>ème</sup>	5 (Pourvu : 2)

### **Personnel occasionnel / saisonniers à Temps Complet 35/35<sup>ème</sup>**

Adjoint Technique	6 (Pourvu : 4)
Adjoint Administratif	1 (Pourvu : 0)
Adjoint d'Animation	3 (Pourvu : 2)

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

**LE MAIRE,**

**Jean-Paul BILLES**

*Transmis en Préfecture le :  
Affiché le :*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.*